



La Boissière-Ecole, le 25 juin 2024

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue à l'école des Chanterelles et ses services périscolaires !

Nous souhaitons en cette fin d'année vous communiquer quelques informations et dates à retenir pour la prochaine rentrée 2024-2025.

Vous avez procédé à l'inscription de votre enfant à l'école, il convient désormais si vous le souhaitez de constituer votre dossier pour accéder aux structures périscolaires (restauration scolaire, garderie du matin et du soir, accueil de loisirs les mercredis et les petites vacances scolaires).

Pour se faire vous devez aller sur le portail sécurisé « monespacefamille » et créé un compte qui vous sera propre.

Des informations vous concernant vous seront demandées et seront mis à votre disposition les tarifs et règlements intérieurs des différentes structures.

Si vous avez déjà un compte « monespacefamille » par la présence d'un autre enfant de votre famille à l'école des chanterelles, c'est ce compte que vous devrez compléter. Vous recevrez un courrier vous faisant part des « nouvelles règles » qui s'appliquent.

En effet, le Conseil Municipal du 14 juin dernier a acté un certain nombre de nouveautés qui vont un peu « chambouler » les règles antérieures quant à ces inscriptions et le calcul des sommes dues au titre des services proposés en périscolaire.

Cela permettra à chaque famille :

- d'avoir une lecture aisée des conditions tarifaires qui s'appliquent,
- de gérer la présence de l'enfant au sein des structures jusqu'à trois jours avant la date retenue,
- de payer le « juste » prix en fonction de la présence réelle de son enfant au sein des structures,
- de permettre un accueil occasionnel facilité et accessible (dès lors que le dossier d'inscription a été validé),
- de disposer d'un même dossier toute la scolarité de votre enfant pour la restauration scolaire comme les structures périscolaires, seule une actualisation chaque début d'année scolaire sera nécessaire.

Pour nos équipes pédagogiques et administratives:

- de gérer au réel et de manière sécurisée la présence des enfants sur la structure ,
- d'adapter en fonction du nombre d'enfants présents les moyens humains et matériels pour toutes les activités,

- de disposer d'un dossier « famille » unique.

Le dossier sur « monespacefamille » doit être complété avant le **26 juillet**. Il sera ensuite validé par les services de la mairie et cela vous permettra d'accéder aux réservations.

Pour information, le logiciel permet de faire des réservations en masse (tous les jours, certains jours) donc n'hésitez pas à utiliser cette possibilité. Il est plus facile de désinscrire que d'inscrire quand le délai est dépassé.

Pour votre information, la réservation des prestations peut intervenir jusqu'à trois jours avant la date retenue ensuite il n'est plus possible ni de réserver, ni d'annuler. .

Le tarif de la restauration, est pour cette année à 4,76 par repas.

Quelques dates à retenir : début de la restauration scolaire le lundi 2 septembre 2024, **début des services périscolaires (garderie du matin et du soir) le mardi 3 septembre 2024.**

Si vous avez des questions, si vous souhaitez nous rencontrer sur ces sujets, les élus de la commune vous accueillent sur rendez-vous en appelant le 01.34.85.01.25.

Enfin, le secrétariat de Mairie reste à votre disposition et demeure ouvert tout l'été.

Dans l'attente de vous accueillir à la rentrée de septembre, nous vous souhaitons de passer un bel été !



Pour l'équipe Municipale

Anne-Françoise GAILLOT

Maire de La Boissière-école